

# L'examen par les pairs : un instrument de coopération et de changement

Qu'est ce que l'examen  
par les pairs ?

Pourquoi est-ce  
efficace ?

Comment  
fonctionne-t-il ?

Qui sont  
les participants ?

Pourquoi une telle  
réussite ?

Pour plus  
d'informations

Où nous contacter ?

## Introduction

Les gouvernements démocratiques, par les politiques qu'ils appliquent, souhaitent servir au mieux l'intérêt des citoyens. Mais, de même que leur électorat, comment peuvent-ils avoir la certitude de faire les bons choix ? Un moyen consiste à tirer les leçons de l'expérience acquise par les autres pays. L'un des principaux atouts de l'OCDE est de pouvoir offrir à ses 30 pays membres un cadre à l'intérieur duquel il est possible d'examiner et de comparer leurs expériences respectives, et de débattre des « meilleures pratiques » recensées dans tout un éventail de domaines, allant de la politique économique à la protection de l'environnement en passant par les stratégies visant à créer des emplois.

Les examens par les pairs pratiqués à l'OCDE, dans le cadre desquels la politique d'un pays dans un domaine particulier est examinée par les autres membres, sur un pied d'égalité, sont au centre de ce processus. Un pays qui cherche à résorber le chômage, par exemple, peut tirer de précieux enseignements de l'expérience de ses pairs sur ce qui a fonctionné ou pas. Un gain de temps qui peut aussi être source d'économie dans l'élaboration de mesures optimales pour un pays donné. Les recommandations auxquelles donnent lieu ces examens peuvent aussi aider les gouvernements à faire accepter à l'opinion publique de leur pays des mesures impopulaires. Enfin et surtout, dans la mesure où la même formule s'applique à tous, aucun pays examiné n'est singularisé d'aucune manière. Les examinateurs d'aujourd'hui sont ceux qui demain seront sur la sellette.

L'examen par les pairs est une méthode éprouvée à l'OCDE puisqu'elle est utilisée depuis la création de l'Organisation il y a plus de 40 ans. Elle a subi des évolutions au fil des ans pour s'adapter à de nouvelles réalités, comme la participation de la société civile, des entreprises ou des syndicats. Son adoption par d'autres organisations internationales comme l'Union européenne, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce, donne la mesure du succès de cette formule même si

c'est à l'OCDE qu'elle a pris sa plus pleine expression, du fait de l'adhésion de ses membres à des valeurs communes et du climat de confiance qui règne entre eux. Plus récemment, les États africains participant au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ont demandé à l'OCDE de les aider à mettre cette formule en application dans leur région. La présente *Synthèse* s'interroge sur la notion d'examen par les pairs et sur l'utilisation qui en est faite à l'OCDE et au sein d'autres instances. ■

## Qu'est ce que l'examen par les pairs ?

À la base, l'examen par les pairs consiste en un examen de la performance ou des pratiques d'un pays par d'autres pays dans un domaine particulier. De plus en plus, la société civile, les entreprises et les organisations syndicales sont invitées à prendre part à ces examens. L'exercice, qui a pour finalité d'aider l'État examiné à améliorer ses politiques, à adopter des pratiques optimales et à se conformer à des normes et principes établis, repose largement sur la confiance mutuelle des États qui y participent, et sur leur confiance commune dans le processus. Les experts de l'OCDE jouent également un rôle important pour en faciliter et en stimuler le déroulement.

Il s'agit d'un échange de points de vues entre des parties qui se situent sur un pied d'égalité, et non d'une audition par une instance supérieure rendant un jugement contraignant ou imposant une sanction, ce qui renforce encore la souplesse de l'exercice. Un État sera plus disposé à accepter des critiques, et ses voisins à les formuler, si les deux parties savent que cela ne les enferme pas dans un carcan ou ne les force pas à agir sous la contrainte. Et justement parce que les examens par les pairs n'ont pas vocation à résoudre les conflits, ils peuvent faire office de mécanisme de règlement des différends en encourageant un dialogue entre États qui contribue à préciser la position de chacun dans un contexte non-conflictuel.

Les examens par les pairs de l'OCDE couvrent un large éventail de thèmes, allant de l'économie à l'éducation, en passant par la santé, l'environnement et l'énergie. L'un des types d'examen par les pairs existant depuis longtemps est par exemple celui qui traite de la performance et des perspectives économiques globales d'un pays, en l'espèce les *Études économiques* que réalise régulièrement l'OCDE. L'exercice peut aussi porter sur plusieurs pays à la fois, mais traiter d'un thème en particulier comme la protection de l'environnement ou la réforme de la réglementa-

tion. Quel que soit le sujet considéré, ou la nature de l'examen, ces examens sont généralement menés à bien à intervalles réguliers, et donnent lieu à la publication d'un rapport qui évalue les réalisations obtenues, met en évidence les points faibles et formule des recommandations. De fait, si l'examen de la situation économique d'un pays suscite des préoccupations quant à la rigidité du marché du travail ou l'inflation galopante, l'examen suivant déterminera si le pays examiné a tenu compte des conseils dispensés par ses pairs et si la situation s'est améliorée. ■

## Pourquoi est-ce efficace ?

La clé de l'efficacité de ces examens mutuels réside dans la « pression des pairs » exercée par les pays examinateurs et la disposition du pays examiné à l'accepter. Cette pression peut se faire sentir de diverses façons, dans la sphère publique aussi bien que privée. Au cours du processus d'examen lui-même, un dialogue s'établit entre le pays passé au crible et les autres pays. Étant donné que les conclusions des examens par les pairs menés au sein de l'OCDE sont généralement rendues publiques, la pression des médias et de l'opinion peut également pousser le gouvernement du pays examiné à se conformer aux recommandations. À l'instar des pays examinateurs, le public peut appeler au changement afin que le pays s'aligne sur ses voisins, au niveau de la politique d'aide par exemple. Dans le même esprit, les responsables du pays examiné peuvent souhaiter se prévaloir d'un avis extérieur pour appuyer des réformes impopulaires, qu'il s'agisse du recul de l'âge de la retraite ou de la hausse des dépenses consacrées à l'enseignement, qu'ils estiment eux-mêmes dans l'intérêt à long terme du pays. Et du fait que les mêmes critères s'appliquent à différents pays, et qu'un classement des performances dans certains domaines est établi, il se produit un phénomène d'émulation entre les pays ou bien ils souhaitent simplement conserver leur place en tête de liste.

Les succès de la **Stratégie de l'OCDE pour l'emploi** lancée en 1994 et, plus récemment, la série de l'OCDE sur la **Réforme de la réglementation** (demandée par les ministres de l'OCDE en 1997 et qui couvre des domaines tels que la concurrence, la réforme du secteur public et la gouvernance), en sont des illustrations représentatives. À cette formule s'oppose la technique dite « de l'opprobre », qui consiste à « montrer du doigt » ceux dont la performance laisse à désirer. L'OCDE y a recours, par exemple, dans la lutte contre les pratiques fiscales dommagea-

## Le processus en détail : L'examen des performances environnementales

Bien que chaque processus d'examen réalisé à l'OCDE soit régi par des procédures qui lui sont propres, tous présentent un profil commun, dans lequel on peut distinguer trois phases : la phase de préparation, la phase de consultation, et la phase d'évaluation. Les examens par les pairs font ensuite tous l'objet d'une publication sous une forme ou une autre. L'examen s'étale généralement sur une année. L'examen des performances environnementales d'un pays donné se déroule selon la procédure suivante :

La phase de préparation jette les bases de l'examen. Le contenu du rapport est défini, autour de thèmes communs à tous les pays, tels que l'eau, et des thèmes spécifiques pour chaque pays, comme la foresterie. Le pays examiné rédige un mémorandum sur sa situation, couvrant par exemple ses objectifs en matière d'environnement ou les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations formulées lors d'un précédent examen de l'OCDE. Cette phase fait intervenir des membres du Secrétariat et des experts de trois pays examinateurs et, à l'occasion, des observateurs de pays non membres ou d'organisations internationales. L'équipe chargée de l'examen analyse la documentation et les données recueillies et met au point un questionnaire. Celui-ci fait office d'ordre du jour pour orienter le dialogue qui s'instaurera au cours de la phase suivante.

Lors de la phase de consultation, l'équipe chargée de l'examen engage un dialogue intensif avec le pays examiné, et avec des universitaires, des industriels et des ONG oeuvrant dans le domaine de l'environnement. Elle rencontre également les dirigeants des installations concernées (usines ou zones protégées) lors de missions sur site. À la fin de cette phase, l'équipe et les membres du Secrétariat établissent un projet de rapport final comprenant une section analytique, dans laquelle la performance du pays est étudiée de façon approfondie et qui couvre la gestion de l'environnement, le développement durable et le respect des engagements internationaux. L'accent est mis sur l'efficacité du point de vue de l'environnement et sur l'efficacité économique, sur les progrès réalisés par rapport aux objectifs nationaux et sur le respect des engagements

internationaux. Les examens évaluent aussi la performance des pays au regard des grands objectifs de la « Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXI siècle ». Une section intitulée « évaluation » ou « résumé » présente des conclusions et recommandations sur la conduite à tenir. Ces examens font largement appel à des indicateurs quantitatifs établis d'un commun accord qui mesurent des éléments tels que l'intensité énergétique des différents pays, ou la qualité de l'air en fonction des émissions d'oxyde de soufre et d'oxyde d'azote.

Au cours de la phase d'évaluation, le projet de rapport est débattu à l'occasion d'une réunion plénière de l'organe compétent pour l'examen, en l'espèce le Groupe de travail sur les performances environnementales, qui regroupe les 30 pays membres de l'OCDE. Une délégation du pays examiné, généralement conduite par un ministre ou un ministre adjoint, répond aux questions des représentants des 29 autres pays pendant une journée entière. Le Groupe de travail modifie alors les conclusions et recommandations en fonction de ces échanges de points de vues et approuve le rapport, qui est ensuite publié sous la responsabilité du Secrétaire général.

La phase de publication et de suivi prévoit une conférence de presse sur le rapport final et les recommandations, généralement animée par le ministre de l'environnement du pays examiné et des responsables de haut niveau de l'OCDE. Le rapport est également présenté aux parlementaires et aux décideurs du pays examiné à l'occasion de séminaires organisés à cet effet. Un effort particulier est fait pour assurer la diffusion du rapport dans la langue nationale. Les recommandations donnent généralement lieu à une réponse du gouvernement dans les 24 mois qui suivent la publication, laquelle expose les actions engagées pour chacune d'entre elles. L'examen suivant du même pays (ces examens sont actuellement réalisés à intervalles de 5 à 7 ans) permet aussi de suivre les progrès réalisés. Jusqu'ici, 45 examens des performances environnementales ont été effectués pour 33 pays, les pays membres de l'OCDE et quelques économies non membres comme la Russie. Des examens sont en préparation pour la Chine et le Chili.

bles. De même, le **Groupe d'action financière (GAFI)** sur le blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme, installé à l'OCDE, publie régulièrement des informations sur les territoires non coopératifs. Dans les deux cas, les États sont invités à se montrer coopératifs en respectant des critères clairement définis tels que la transparence dans les règles fiscales et l'adoption d'une législation visant à combattre résolument le blanchiment de capitaux. Tant l'OCDE que le GAFI rendent publics les affaires dans le cadre desquelles les pays ont proposé de coopérer, pays qui sont ensuite retirés de la liste des États et territoires non coopératifs.

La pression des pairs est particulièrement efficace lorsqu'il est possible de donner une évaluation à la fois qualitative et quantitative des performances. De telles méthodes ne peuvent cependant être employées et produire des résultats concluants que si les « règles du jeu » sont clairement définies et acceptées par tous les pays concernés. Dans le cas contraire, elles risquent de transformer l'exercice d'examen en une querelle diplomatique motivée par le souci de gagner quelques places au classement. ■

## Comment fonctionne-t-il ?

Il n'existe pas de modèle standardisé d'examen par les pairs, mais tous les processus d'examen mutuel intègrent, dans leur structure, les éléments suivants : le fondement, un ensemble convenu de principes, normes et critères au regard desquels la performance de chaque pays est examinée, des acteurs désignés auxquels il incombe de mener à bien l'examen, et un ensemble de procédures conduisant à l'élaboration du résultat final (voir encadré page 3). Le Conseil, organe exécutif de l'OCDE composé de représentants de tous les pays membres, conserve un pouvoir de contrôle sur les programmes d'examen par les pairs à l'occasion de l'examen du projet de Programme de travail et budget de l'Organisation auquel il procède chaque année.

Les examens par les pairs peuvent être réalisés selon diverses procédures. Les organes subsidiaires de l'OCDE – comités ou groupes de travail spécialisés – peuvent décider d'instaurer des examens mutuels dans leur domaine de compétence, ou bien réaliser un tel exercice à la demande expresse d'un pays souhaitant faire l'objet d'un examen, possibilité qui peut être étendue à des pays non membres. Pour des programmes d'examen de grande envergure, une décision du Conseil est parfois nécessaire, décision dont

il peut arriver qu'elle découle directement d'une réunion du Conseil au niveau des ministres, ce qui a été le cas des examens en cours portant sur la réforme de la réglementation et les performances environnementales.

Les examens par les pairs peuvent être prévus par les dispositions d'accords ou de traités internationaux ou d'autres instruments juridiquement contraignants, dans le cadre de leur processus de mise en œuvre. Un exemple est celui de la **Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales** qui stipule que « les Parties coopèrent pour mettre en œuvre un programme de suivi systématique afin de surveiller et promouvoir la pleine application de la présente convention ». Cette disposition a servi de base pour établir un processus rigoureux de surveillance multilatérale s'articulant autour d'examens réciproques.

La forme la plus courante d'examen par les pairs est l'évaluation des performances d'un pays dans l'application de recommandations ou de principes directeurs, dans l'optique par exemple de la flexibilité du marché du travail, de la protection de l'environnement ou de la réforme de la réglementation. La plus connue est probablement la série des *Études économiques* de l'OCDE réalisées régulièrement pour chaque membre de l'OCDE (et pour quelques économies non membres comme la Russie et le Brésil) par le **Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (Comité EDR)**. Ces Études économiques fournissent une évaluation de la performance des pays au regard des grands principes et des pratiques optimales de politique économique. Les examens par les pairs effectués par le **Comité d'aide au développement (CAD)**, qui regroupe les principaux donateurs d'aide publique dans le monde, évaluent la performance dans le domaine de la coopération pour le développement en matière de réduction de la pauvreté, de prévention des conflits ou de cohérence des politiques. Des indicateurs et critères de référence spécifiques, comme la réduction des émissions de dioxyde de carbone ou un type de cadre réglementaire, sont utilisés dans le cadre des examens des performances environnementales et de la réforme de la réglementation.

Des évaluations au regard de différents éléments peuvent être opérées dans le cadre de la même procédure d'examen. C'est ainsi que les examens des performances environnementales évaluent les résultats des pays en fonction de leurs propres objectifs

nationaux et de leurs engagements internationaux, notamment la **Stratégie de l'environnement pour les dix premières années du XXI<sup>e</sup> siècle de l'OCDE**, de même qu'à l'aune de critères de référence et des lois et réglementations nationales et internationales.

L'examen par les pairs est un exercice qui fait intervenir le pays examiné, les pays examinateurs et le Secrétariat de l'OCDE. L'entité responsable de l'examen par les pairs peut faire partie de la structure décisionnelle de l'Organisation, comme le Comité EDR (voir encadré page 6), ou d'un groupe de travail. La fréquence des examens est variable : les études économiques sont réalisées en moyenne tous les 18 mois, tandis que les examens des performances environnementales suivent un cycle de cinq à sept ans.

La participation aux travaux d'un comité ou d'un groupe de travail peut être conditionnée à la participation à certains examens mutuels. Le pays examiné a le devoir de coopérer avec les examinateurs et le Secrétariat, notamment en mettant à leur disposition de la documentation et des données, en répondant à leurs questions et aux demandes d'autoévaluation, en facilitant les contacts et en accueillant des visites sur le terrain. ■

## Qui sont les participants ?

L'examen par les pairs est mené à bien par les membres du comité, du groupe de travail ou de l'instance qui en prend l'initiative. La notion d'« examen par les pairs », implique, par définition, que des responsables du domaine traité d'autres pays (pairs) soient associés au processus d'évaluation. En règle générale, des pays sont choisis comme examinateurs, le reste du groupe participant activement à la discussion finale. Le choix des pays examinateurs repose sur un système de roulement entre les États membres, bien que la connaissance particulière par un pays pair du pays examiné puisse être prise en compte.

Les représentants du pays examiné peuvent être des fonctionnaires travaillant pour des ministères ou des organismes publics, à différents échelons de l'administration, parfois au niveau ministériel. Le rôle des examinateurs est de représenter l'organe collectif aux premiers stades du processus et de fournir les grandes orientations autour desquelles s'articulera le débat collectif. Leur tâche est donc d'étudier la documentation, de participer aux entretiens avec le pays examiné et le Secrétariat et de conduire les débats au sein de l'instance intéressée. Dans certains cas, les examinateurs participent également à des missions

sur le terrain. Ils ont le devoir d'être objectifs et équitables, et de ne pas se laisser influencer par des intérêts nationaux, ce qui amoindrirait la crédibilité du dispositif.

Le Secrétariat de l'OCDE apporte son soutien à l'ensemble du processus : il produit les documents et analyses, organise les réunions et les missions, stimule la discussion, veille au respect des normes de qualité et assure la continuité du processus grâce à la mémoire institutionnelle dont il est le gardien. L'indépendance, la transparence, la précision et la qualité analytique du travail du Secrétariat sont essentielles à l'efficacité du processus.

La répartition des tâches entre le Secrétariat et les examinateurs, et le degré d'interaction entre eux, est très variable. Habituellement toutefois, une grande partie du travail est réalisé par le Secrétariat, surtout lorsque c'est lui qui connaît le mieux les questions de fond abordées dans le cadre de l'examen. En règle générale, tous les pays membres de l'instance chargée de l'examen sont appelés à faire l'objet de cet exercice et chacun s'engage implicitement à coopérer avec les examinateurs et le Secrétariat. ■

## Pourquoi une telle réussite ?

L'examen par les pairs peut être un outil précieux car pendant le processus d'examen, les pays échangent systématiquement des informations, leurs réactions et leurs points de vue sur des décisions des pouvoirs publics et la manière dont ces dernières sont appliquées. Ce dialogue peut à son tour servir de base à un renforcement de la coopération, grâce par exemple à l'adoption de nouveaux principes directeurs et recommandations, voire à la négociation d'instruments juridiques.

Il peut aussi se révéler un instrument utile de renforcement des capacités dans le sens où il constitue un dispositif d'apprentissage mutuel permettant de mettre en commun des pratiques optimales. Cela vaut non seulement pour le pays examiné, mais également pour ceux qui participent à l'examen en qualité d'examineurs.

Dans de nombreux cas, la « méthode douce » qui caractérise ces examens mutuels se révèle plus adaptée qu'un mécanisme classique d'application pour encourager et améliorer le respect de la loi. Les examinateurs ont la possibilité de tenir compte des objectifs poursuivis par le pays examiné et de replacer sa performance dans son contexte historique et



## L'examen par les pairs dans le cadre des études économiques : Le rôle du Comité EDR

Le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (Comité EDR) est au cœur du mécanisme de pression des pairs en place à l'OCDE. Ce comité est composé de représentants des 30 pays membres et de la Commission européenne. Il a pour rôle d'étudier les tendances et les politiques économiques dans chacun des pays de l'OCDE, d'évaluer leur performance économique et de formuler des recommandations en vue de l'améliorer.

Chaque économie fait régulièrement l'objet d'un examen – actuellement, tous les 12 à 18 mois. Chaque examen conduit à la publication d'une étude sur l'économie du pays considéré, visant à favoriser une meilleure compréhension de sa situation économique et des principaux enjeux auxquels les autorités sont confrontées, et à mettre en évidence les moyens d'améliorer la performance économique globale du pays.

Les examens ont évolué au fil des ans depuis la création du Comité EDR, en 1961, où les études économiques traitaient essentiellement des évolutions et des politiques macro-économiques. Aujourd'hui, l'accent est mis principalement sur les politiques structurelles et leur interaction avec les politiques macro-économiques. Le fonctionnement des marchés du travail, des produits et des capitaux est régulièrement examiné, ainsi que le rôle du secteur public. Depuis quelques années, les examens ont été étendus à un certain nombre d'économies non membres comme la Russie et le Brésil.

Les études comprennent généralement une analyse détaillée d'une question structurelle spécifique, choisie parmi la liste des questions retenues par le Comité. Les dépenses publiques, notamment le fédéralisme budgétaire, les migrations, la concurrence et la performance économique comptent parmi les thèmes récemment traités. Parmi les autres questions étudiées dans le passé, on peut citer le vieillissement démographique, la fiscalité et les conditions d'une croissance écologiquement viable. Dès qu'une dizaine ou une douzaine de pays ont ainsi eu un chapitre spécial dédié à la question retenue dans l'étude économique, les enseignements à tirer de ces évaluations sont rassemblés

dans une note de synthèse. Cette procédure met en évidence l'un des principaux éléments du processus : l'examen de la performance économique d'un pays au regard de l'expérience d'autres pays et des enseignements qui ont pu en être dégagés.

Les examens sont réalisés par le Comité EDR avec la participation de délégués permanents des pays membres auprès de l'OCDE, qui sont parfois assistés par des experts venant des capitales. Le pays examiné est généralement représenté par une délégation de hauts fonctionnaires, de tous les échelons de l'administration, même si sa taille et sa composition varient. Pour rendre le processus gérable et efficace, le comité désigne deux pays à qui il incombe de mener à bien l'examen.

C'est un projet d'étude établi par le Secrétariat à l'intention du comité qui sert de point de départ à l'examen du pays. Après l'examen, le projet d'étude est révisé par le Secrétariat, en consultation avec le pays examiné, pour tenir compte des commentaires et des recommandations formulés par le Comité, tels que les a résumés son président. La version modifiée est ensuite officiellement approuvée par le Comité avant d'être publiée sous sa responsabilité. L'une des caractéristiques du processus est que le rapport final fait l'objet d'un consensus des 30 pays membres. Il ne relève pas seulement de la responsabilité du Secrétariat, même si à l'évidence les opinions qu'il formule ont leur importance, ni ne reprend systématiquement les vues du pays examiné. Le rapport final est le fruit d'une discussion et de négociations sur les principales recommandations, qui nécessite quelques compromis afin que le Comité dans son ensemble puisse approuver le rapport. Ce processus suppose que le gouvernement du pays examiné adhère aux conseils dispensés quant à la politique économique et fasse sien le rapport final.

Lorsque l'étude est publiée, le chapitre Évaluation et Recommandations est placé sur Internet, où il est accessible gratuitement, et fait l'objet d'une *Synthèse*.

politique. Les examens par les pairs permettent donc de mettre en évidence et d'encourager les tendances à la mise en conformité qui se dessinent même dans des pays relativement peu performants, et aussi d'attirer l'attention sur les évolutions négatives observées dans des pays qui peuvent se situer à un niveau plus élevé dans l'échelle des performances.

Nonobstant, pour donner des résultats efficaces, ce type de dispositif doit remplir certaines conditions.

L'une d'entre elles est l'**adhésion à des valeurs communes**, c'est-à-dire une convergence de points de vues entre les pays participants sur les normes ou critères au regard desquels les performances doivent être évaluées. Une solide entente sur ces derniers évitera les malentendus ou les rétractations au cours du processus.

De la même façon, un mécanisme d'examen par les pairs ne peut fonctionner correctement que s'il y a un niveau adéquat d'**engagement** de la part des pays participants. Autrement dit, ils doivent non seulement mettre des moyens financiers suffisants, mais en outre s'associer pleinement au processus, parfois en tant qu'examineurs, parfois en tant que membres actifs de l'organe compétent et parfois en tant que pays examinés quand vient leur tour. La participation du pays examiné au processus et son adhésion aux conclusions de l'exercice constituent la meilleure garantie qu'il entérinera le rapport final et donnera suite à ses recommandations.

Les examens mutuels s'inscrivent, par essence, dans un processus amiable fondé sur la coopération, la **confiance mutuelle** est un facteur essentiel de succès. La réalisation d'examens peut certes contribuer à renforcer le climat de confiance, mais il ne doit pas moins exister au départ une grande entente et une large identité de points de vues entre les participants afin de faciliter, entre autres, la diffusion des don-

nées, informations et documents indispensables au processus.

Enfin et surtout, la **crédibilité** du processus est déterminante pour son efficacité et aussi pour donner à l'examen par les pairs une valeur ajoutée par comparaison aux rapports gouvernementaux et aux avis d'experts-conseil. Il existe un lien étroit entre la crédibilité du processus et son pouvoir **d'influence**. Afin de garantir cette crédibilité, les examens par les pairs réalisés par l'OCDE doivent réunir les caractéristiques suivantes : un Secrétariat indépendant, des pays examineurs désignés et un processus multilatéral au sein des comités. La menace la plus importante qui pèse sur la crédibilité du processus est le risque que le pays examiné tente d'influer indûment sur son résultat final. L'implication du pays examiné ne doit cependant pas être poussée au point de mettre en péril l'équité et l'objectivité de l'exercice. Il ne doit pas, par exemple, être autorisé à s'opposer à l'approbation de tout ou partie du rapport final.

Dès lors que toutes ces conditions sont remplies, les examens mutuels peuvent favoriser des changements et des améliorations progressifs. Grâce à l'effet de pression des pairs – en raison à la fois de la persuasion exercée par les autres pays et de la mobilisation de l'opinion publique nationale – qui l'accompagne, le dispositif d'examen mutuel peut jouer un rôle de catalyseur pour améliorer les performances des gouvernements. ■

## Pour plus d'informations

Pour de plus amples renseignements concernant les travaux du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, prière de contacter M. Andrew Dean, tél. : (33-1) 45 24 87 28, adresse électronique : [andrew.dean@oecd.org](mailto:andrew.dean@oecd.org). ■

### Références

- **Peer Review : an OECD Tool for Co-operation and Change**, 2003,  
ISBN: 92-64-09920-4, 116p
- **Perspectives Économiques de l'OCDE**,  
*Périodique*,  
ISSN : 0474-574, €98
- **Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXI<sup>e</sup> siècle**, voir :  
[www.oecd.org/env](http://www.oecd.org/env)
- **Pour plus d'informations**, voir : [www.oecd.org](http://www.oecd.org)

**Vous pouvez acheter en toute sécurité les publications de l'OCDE par l'intermédiaire de la librairie en ligne de l'OCDE**  
[www.oecd.org/bookshop](http://www.oecd.org/bookshop)

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques,  
Direction des relations publiques et de la Communication.  
Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.

### Où nous contacter ?

#### ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE de BERLIN  
Albrechtstrasse 9/10  
D-10117 BERLIN  
Tél. : (49-30) 2888353  
Fax : (49-30) 28883545  
E-mail : [berlin.contact@oecd.org](mailto:berlin.contact@oecd.org)  
Internet : [www.oecd.org/deutschland](http://www.oecd.org/deutschland)

#### ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE de WASHINGTON  
2001 L Street N.W.,  
Suite 650  
WASHINGTON D.C. 20036-4922  
Tél. : (1-202) 785 6323  
Fax : (1-202) 785 0350  
E-mail : [washington.contact@oecd.org](mailto:washington.contact@oecd.org)  
Internet : [www.oecdwash.org](http://www.oecdwash.org)  
Toll free : (1-800) 456 6323

#### FRANCE

Siège de l'OCDE de PARIS  
2, rue André-Pascal  
75775 PARIS Cedex 16  
Tél. : (33) 01 45 24 81 81  
Fax : (33) 01 45 24 19 50  
E-mail : [sales@oecd.org](mailto:sales@oecd.org)  
Internet : [www.oecd.org](http://www.oecd.org)

#### JAPON

Centre de l'OCDE de TOKYO  
Nippon Press Center Bldg  
2-2-1 Uchisaiwaicho,  
Chiyoda-ku  
TOKYO 100-0011  
Tél. : (81-3) 5532 0021  
Fax : (81-3) 5532 0036/0035  
E-mail : [center@oecdtokyo.org](mailto:center@oecdtokyo.org)  
Internet : [www.oecdtokyo.org](http://www.oecdtokyo.org)

#### MEXIQUE

Centre de l'OCDE du MEXIQUE  
Av. Presidente Mazaryk 526,  
Colonia: Polanco,  
C.P. 11560  
MEXICO D.F.  
Tél. : (00.52.55) 5281 3810  
Fax : (00.52.55) 5280 0480  
E-mail : [mexico.contact@oecd.org](mailto:mexico.contact@oecd.org)  
Internet : [www.rtn.net.mx/ocde/](http://www.rtn.net.mx/ocde/)

Les Synthèses de l'OCDE sont disponibles sur le site Internet de l'OCDE

[www.oecd.org/publications/Pol\\_brief/index-fr.htm](http://www.oecd.org/publications/Pol_brief/index-fr.htm)